



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Le cinq octobre

Présents : 26

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Votants : 29

Procurations : 3

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Nadine ABAZIOU ayant donné procuration à M. Louis SALIOU, M. Daniel PERVES ayant donné procuration à Mme Christine PORTAILLER et M. Frédéric BOURGET ayant donné procuration à M. Sébastien JEZEQUEL.

Convocation du Conseil
Municipal en date du
28.09.2023

Nadia DUTERDE : arrivée à 18h35.

Secrétaire de séance : Ronan LUNVEN.

N° D_2023-10-05-14

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN AUX VICTIMES DU SEISME AU MAROC

Rapporteur : Laurence Claisse, Maire

Vu le caractère exceptionnel du séisme du 8 septembre 2023 ayant frappé le Maroc et à l'origine de plusieurs milliers de morts, blessés et de populations sans abris et sans ressources ;

Vu l'avis favorable de la commission communale « Administration générale – Personnel – Sécurité – Quartiers – Environnement – Communication - Jumelages » du 25 septembre 2023 ;

Le vendredi 8 septembre 2023, un séisme de magnitude de 6.8 s'est produit au Maroc. Afin d'aider les populations sinistrées, la Protection Civile lance un appel aux dons financiers. Cette organisation est en contact régulier avec ses partenaires locaux et mobilise actuellement ses moyens nationaux de logistique d'urgence afin de livrer au plus vite le matériel humanitaire nécessaire, et afin de projeter des équipes de sauvetage.

Afin de soutenir ces populations et aider l'action de la Protection Civile, il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 4 000 € à la protection civile.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **accorde une subvention exceptionnelle de 4 000 € à la protection civile destinée à soutenir la population marocaine sinistrée par le séisme du 8 septembre 2023 ;**
- **précise que le Maire ou son représentant est autorisé à effectuer toutes démarches nécessaires au versement de cette subvention du chapitre 65 du budget 2023.**



Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 5 octobre 2023

Le Maire,
Laurence CLAISSE